

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 16 JANVIER 2026

Convocations adressées le : jeudi 08 janvier 2026

Nombre de délégués titulaires présents : 08

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01

Nombre de pouvoirs attribués : 01

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Olivier CONTE ;
Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD; Michel GILLOT ; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Gérard SERER.

Suppléants sans voix délibérative :

Néant.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés :

Emmanuel DENIS ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 26/01/04 – RESSOURCES HUMAINES – MESURES RELATIVES A LA
GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et modifiés par l'organe délibérant de la collectivité.

Les besoins du Syndicat des Mobilités de Touraine nécessitent de modifier le cadre d'emploi du poste de technicien 6136 en poste de rédacteur.

Il est donc de proposé de recruter à compter de février 2026

- **Un rédacteur territorial (poste 6136) pour le poste de chargé de mission suivi de la qualité de service (DSP, travaux d'aménagements, matériel, bâtiments) – accompagnement et suivi des activités du SMT.**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

- **DECIDE** la modification du poste détaillé ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte découlant de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Le secrétaire de séance,	Pour le Président et par délégation,
 Franck MAZET	 Soazic LE GUEN